

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1918

1^{er} juillet 2016

SOMMAIRE

Boulevard 5 S.à r.l.	92035	PwC's Accelerator	92021
CG. Investissement S.A.	92063	Queensgate Investments I S.à r.l.	92038
C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des res- sources humaines)	92063	Red Baron & Associates Investments	92034
Mac Index Consulting S.à r.l.	92062	Red & Black Topco S.à.r.l.	92046
Nuova Mokas S.à r.l.	92064	RE ENERGY Management S.à r.l.	92037
OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l. ...	92030	Restaurant Hames s.à r.l.	92034
OCM Winnersh Topco S.à r.l.	92022	Retarder International S.A.	92034
Octopus S.A.	92022	Retfund Properties S. à r.l.	92035
Office and Events Pl@nner, S. à r.l.	92028	Rhombus Topco S. à r.l.	92036
Omaha Partners S.C.Sp	92029	Ribel Finance S.A.	92037
Ondina S.à r.l.	92027	Rice MidCo S.à r.l.	92037
OpEx Management S.à r.l.	92064	Rose Holdings S.à r.l.	92053
Pa de Kaphoe	92022	San Prince Management	92032
Pantheon Access (Luxembourg) SLP	92027	Schaus Participations S.A.	92033
Patron Mawson S.à r.l.	92028	Solar Puglia II, S.à r.l.	92062
Peif II Luxco One S.à r.l.	92018	Sword Investments S.à r.l.	92031
PETOSEVIC Group	92038	Sword Partners S.C.Sp	92031
Petronas Azerbaijan (Shah Deniz) S.à r.l. ...	92021	Vereal S.A.	92033
Petrona Tower S.A.	92020	VHPE S.à r.l.	92033
PII Holding	92021	Wealthroxs SPF S.A.	92033
Poverton Company S.A.	92021	Wehobi S.à.r.l.	92034
Pro d'Invest S.A.	92038	Zaffre International S.à r.l.	92039

Peif II Luxco One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.614.

In the year two thousand and sixteen, on seventeenth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Pan- European Infrastructure II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier JE4 0HQ, Jersey, Channel Islands, registered with the Companies House under number LP16011, here represented by its general partner, PEIF II General Partner (Jersey) Limited, duly here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on March 17, 2016.

And,

2) Pan- European Infrastructure II, S.C.S., a common limited partnership incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 192721, here represented by its general partner PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.,

duly here represented by Mrs. Khadigea Klingele, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on March 16, 2016.

(each as “Shareholder” and together “the Shareholders”).

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of PEIF II Luxco One S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty five thousand euro (EUR 25,000.-), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg- Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 201614 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 November 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 257 on 1 February 2016. The articles of association have not been amended since.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the nominal value of all the existing twenty five thousand (25,000.-) shares from one euro (EUR 1.-) each to one euro cent (EUR 0.01) each;

2 To acknowledge the conversion of the existing twenty five thousand (25,000) shares of the Company into two million five hundred thousand (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

3 To amend article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above resolutions, as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

4 Miscellaneous.

The Shareholders have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the nominal value of all the existing twenty five thousand (25,000) shares from one euro each (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the conversion of the existing twenty five thousand (25,000) shares into two million five hundred thousand (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Consequently of the aforesaid resolutions, the shareholding of the Company is as follows:

- Pan- European Infrastructure II, L.P.: 2,250,000 shares;

- Pan- European Infrastructure II, S.C.S.: 250,000 shares;

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Pan-European Infrastructure II, L.P., une limited partnership constituée et soumise au droit anglais, ayant son siège social à 11-15 Seaton Place, St Helier JE4 0HQ, Jersey, Channel Islands, enregistrée auprès du registre de commerce de Jersey sous le numéro LP16011, ici représentée par son General Partner PEIF II General Partner (Jersey) Limited,

dûment ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 17 mars 2016 à elle délivrée,

Et,

2) Pan-European Infrastructure II, S.C.S., une société en commandite simple constituée selon la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 192721, ici représentée par son General Partner PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.,

dûment ici représentée par Madame Khadigea Klingele, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mars 2016 à elle délivrée,

(individuellement un «Associé» et ensemble les «Associés»)

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparante ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de PEIF II Luxco One S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), dont le siège social est au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 201614 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 en date du 1^{er} février 2016. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la valeur nominale de toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune à un euro cent (EUR 0,01) chacune;

2 Prise d'acte de la conversion de toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

3 Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société de façon à refléter les résolutions adoptées ci-dessus, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

4 Divers.

Les Associés ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la valeur nominale de toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune à un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident de prendre acte de la conversion de toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

En conséquence des résolutions précédentes, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Pan- European Infrastructure II, L.P.: 2.250.000 parts sociales;
- Pan- European Infrastructure II, S.C.S.: 250.000 parts sociales;

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société de façon à refléter les résolutions adoptées ci-dessus, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 mars 2016. GAC/2016/2244. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097050/136.

(160067372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Petrona Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 114.945.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique datées du 20 avril 2016

En date du 20 avril 2016, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer:

- Tatiana Kiryanova, née le 31 décembre 1982 à Oblast de Moscou, en Russie, résidente au Corner 28th October Street 277 & Eleftheriou Venizelou, EDEN Beach Apartments, Block 1 Apartment 502, CY 3035 Limassol, Chypre, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 avril 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016097051/16.

(160067326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Petronas Azerbaijan (Shah Deniz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.901.

—
Suite à la résolution de l'associé unique tenue en date du 11 mars 2016, l'associé unique a pris la décision suivante a été prise:

- Nomination de la société Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social au 35E, Avenue John F. Kennedy, Luxembourg, L-1855, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47771 en tant que Réviseur d'entreprise agréé de la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, Ernst & Young S.A. devient le Réviseur d'entreprise agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRONAS Azerbaijan (Shah Deniz) S. à r.l.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2016097052/19.

(160066855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

PII Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.258.

—
Les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016097053/13.

(160066809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Poverton Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.459.

—
Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la société en date du 19 avril 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 70, Route d'Esch L-1470 Luxembourg au 106, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016097057/13.

(160066954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

PwC's Accelerator, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

—
Il résulte des décisions prises par l'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en date du 22 avril 2016 que

- la démission de Monsieur Didier Mouget de son mandat de gérant au 31 mars 2016 à minuit est entérinée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.
Pour PwC's Accelerator S.à r.l.
John Parkhouse
Gérant

Référence de publication: 2016097044/15.
(160067420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Pa de Kaphoe, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 113.999.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2016097045/11.
(160067011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

OCM Winnersh Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.112.

Extrait des résolutions des associés en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, les associés de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 22 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016097028/16.
(160067341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Octopus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 205.549.

STATUTS

L'an deux mil seize, le quatorze avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Madame Carole CAHEN, gérante de société, née le 31 octobre 1972 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers; et
- 2) Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes par les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "OCTOPUS S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des

actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 100.000.- EUR (cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 (quinze) jours ouvrables. Les actes de nomination ou de changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 (huit) jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

Le capital autorisé est fixé à 200.000.- EUR (deux cent mille euros) qui sera représenté par 200.000.- (deux cent mille) actions d'une valeur de 1.- EUR (un euro) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître pardevant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Pour le cas où la Société est gérée par un seul administrateur, la Société est engagée par la signature individuelle de ce dernier, ou par la signature individuelle de la personne que l'administrateur unique a déléguée.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le vingtième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de cinq pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2017.

Souscription

Le capital social, soit les 100.000 (cent mille) actions, a été intégralement souscrit, comme suit:

Madame Carole CAHEN, préqualifiée	50.000 actions
Monsieur Claude GEIBEN, préqualifié.	50.000 actions
Total	100.000 actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 100.000.- EUR (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.700.- EUR (mille sept cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Carole CAHEN, gérante de société, né le 31 octobre 1972 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 LUXEMBOURG, 3, rue des Foyers,
- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 LUXEMBOURG, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Michel SCHAEFFER, né le 4 juillet 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2021.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Cahen, C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8108. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097029/242.

(160067177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Ondina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.653.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2016

Résolutions:

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée le 31 décembre 2015 par Monsieur Patrick Haller de son mandat de gérant de la Société.

L'Assemblée décide nommer Monsieur Julien Nicaud employé privé demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant B en remplacement du gérant B démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

ONDINA S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2016097030/17.

(160067332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Pantheon Access (Luxembourg) SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 205.556.

Extrait du contrat social du 8 février 2016

Pantheon Access GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201101 et disposant d'un capital social de 12 500 euros (l'Associé Gérant Commandité) a signé, le 8 février 2016, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

- 1. Forme.** Il est établi une société en commandite spéciale.
- 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Pantheon Access (Luxembourg) SLP».
- 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4. Objet social.** L'objet de la Société est, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'investir directement ou indirectement dans, de gérer, liquider ou aliéner, des investissements de portefeuilles et la trésorerie, les titres et autres biens qui sont distribués de temps en temps en ce qui concerne les investissements de portefeuilles de la Société d'une manière compatible avec les objectifs de placement, la stratégie et les limites devant être énoncées dans un memorandum de placement privé. La Société a le pouvoir de s'engager dans toute entreprise, but ou activité légitime, qui poursuivent l'objectif d'investissement précédemment énoncé, et détient et peut exercer tous les pouvoirs et privilèges qui sont nécessaires ou utiles à la conduite, à la promotion ou à l'atteinte de l'objet social, de l'objectif d'investissement ou des activités de la Société. Sans être limité à ce qui précède, une telle activité inclut la prise de participations, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. En lien avec cela, elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés et peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

6. Désignation des associés solidaires. L'Associé Gérant Commandité de la Société est responsable de façon illimitée de toutes les dettes, pertes et obligations de la Société en excès des actifs de cette dernière.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Gérant Commandité conformément à la clause 9 du Contrat Social.

8. Autorité. En sa qualité de gérant, l'Associé Gérant Commandité a la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des activités et des affaires de la Société et a le pouvoir et l'autorité de faire toutes les choses nécessaires à la réalisation des objectifs de la Société.

9. Représentation. L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir et l'autorité pour, au nom de la Société et le cas échéant, de manière à lier la Société, exécuter tout acte, contrat ou document ou faire toute autre chose que le Gestionnaire peut dûment demander à la Société et à l'Associé Gérant Commandité d'exécuter ou de faire en vertu du Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pantheon Access GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016097031/50.

(160067235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Patron Mawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.651.

—
Extrait des résolutions des associés

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Michel Cukierman de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 22 avril 2016.

- Acceptation de la démission de M. Steve van den Broek de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 22 avril 2016.

- Nomination de M. Michel Cukierman, au poste de gérant de classe A de la société avec effet au 22 avril 2016 pour une durée indéterminée.

- Nomination de M. Steve van den Broek, au poste de gérant de classe B de la société avec effet au 22 avril 2016 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant de classe A, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Michel Cukierman, gérant de classe A, résidant professionnellement au 37, Avenue de l'Écuyer, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

- M. Steve van den Broek, gérant de classe B, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2016097032/25.

(160067218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Office and Events Pl@nner, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.427.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2013

La séance est ouverte à 11h00 au siège social à STADTBREDIMUS, les associés de OFFICE AND EVENTS PL@NNER SARL au capital de 12 500 euros, immatriculés au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro 145427, tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur les ordres du jour suivants:

1. Cession de parts sociales

Première résolution:

Mlle Cindy MAINZ cède et transporte à Mme Fernanda DIAS GONCALVES épouse MAINZ 20 parts sociales de 125 € chacune.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00

Mme Fernanda DIAS GONCALVES MAINZ / Mlle Cindy MAINZ

Les associés

Référence de publication: 2016097013/19.

(160066934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Omaha Partners S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 205.532.

— STATUTS

Extrait

Société en commandite spéciale constituée par acte sous seing privé en date du 7 avril 2016.

1. L'associé commandité. L'associé commandité de Omaha Partners S.C.Sp. est Ivanhoé Cambridge Luxembourg (anciennement connue sous le nom de Ivanhoe Europe Equities), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, ayant un capital social de 8.912.500 EUR et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109039. Il est nommé à la date du 7 avril 2016 pour une durée indéterminée.

2. La dénomination. La Société est dénommée «Omaha Partners S.C.Sp.».

3. L'objet social. L'objet social de la Société est:

Traduction en français:

«L'activité du Partenariat est de mener toutes les transactions en relation directe ou indirecte avec l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations et de tout intérêt, de quelque forme que ce soit dans Omaha Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203769.

Le Partenariat peut emprunter sous toute forme et procéder à des placements privés pour l'émission d'obligations, billets et debenture ou de tout autre type de titres de dette ou de capital.

Le Partenariat peut prêter des fonds y compris sans limitation résultant de tout emprunt du Partenariat ou de l'émission de tout titre de dette ou de capital de tout type, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'il jugera approprié.

Le Partenariat peut consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements, ainsi que les obligations de toutes sociétés ou autres entreprises dans lesquelles le Partenariat a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel le Partenariat appartient ou toute autre société ou entité qu'il juge appropriée et généralement à son profit ou au profit de ces entités. Le Partenariat peut en outre gager, céder, grever ou consentir autrement des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

D'une manière générale, il peut accorder une aide de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles le Partenariat a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel le Partenariat appartient ou à toute autre société ou entité qu'il juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'il jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

L'objet du partenariat comprend toute opération ou accord qui est conclu par le Partenariat en accord avec ce qui précède.»

Version anglaise:

«The business of the Partnership is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever in Omaha Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law and being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 203769.

The Partnership may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Partnership may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Partnership or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Partnership may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Partnership has an interest or which form part of the group of companies to which the Partnership belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit The Partnership may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Partnership has an interest or which form part of the group of companies to which the Partnership belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Partnership includes any transaction or agreement which is entered into by the Partnership consistent with the foregoing."

4. Le siège social. Le siège social de la Société est sis 25A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. La gérance et les pouvoirs de signature. Le gérant de la Société est nommé par l'associé commandité qui fixe les conditions de son mandat.

En l'absence de gérant nommé par l'associé commandité, l'associé commandité exercera la fonction de gérant. À la date de constitution, la fonction de gérant est assumée par l'associé commandité.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pouvoir spécial aura été délégué par le gérant.

6. La durée. La Société est constituée à la date du 7 avril 2016 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour la Société

Ivanhoé Cambridge Luxembourg

Son gérant associé commandité

Daniel Boone / Jean-Philippe Gachet

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016097015/75.

(160066888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.551.

Extrait des résolutions des associés en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, les associés unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 19 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016097020/16.

(160066800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Sword Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 203.768.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention d'apport, signée en date du 7 avril 2016, que l'associé unique de la Société, Overlord Holding S.à r.l., a apporté la totalité des 12,500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société décrite ci-dessous:

Sword Partners S.C.Sp., une société en commandite spéciale constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues
Sword Partners S.C.Sp.	12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour la Société

Miguel Ibanez Diez / Jean-Philippe Gachet

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016097103/23.

(160067315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Sword Partners S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 205.530.

—
STATUTS

Extrait de l'acte constitutif

Société en commandite spéciale constituée par acte sous seing privé en date du 7 avril 2016.

1. L'associé commandité. L'associé commandité de Sword Partners S.C.Sp. est Ivanhoé Cambridge Luxembourg (anciennement connue sous le nom de Ivanhoe Europe Equities), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, ayant un capital social de 8.912.500 EUR et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B109039. Il est nommé à la date du 7 avril 2016 pour une durée indéterminée.

2. La dénomination. La Société est dénommée «Sword Partners S.C.Sp.».

3. L'objet social. L'objet social de la Société est:

Traduction en français:

«L'activité du Partenariat est de mener toutes les transactions en relation directe ou indirecte avec l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations et de tout intérêt, de quelque forme que ce soit dans Sword Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203768.

Le Partenariat peut emprunter sous toute forme et procéder à des placements privés pour l'émission d'obligations, billets et débenture ou de tout autre type de titres de dette ou de capital.

Le Partenariat peut prêter des fonds y compris sans limitation résultant de tout emprunt du Partenariat ou de l'émission de tout titre de dette ou de capital de tout type, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'il jugera approprié.

Le Partenariat peut consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements, ainsi que les obligations de toutes sociétés ou autres entreprises dans lesquelles le Partenariat a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel le Partenariat appartient ou toute autre société ou entité qu'il juge appropriée et généralement à son profit ou au profit de ces entités. Le Partenariat peut en outre gager, céder, grever ou consentir autrement des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

D'une manière générale, il peut accorder une aide de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles le Partenariat a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel le Partenariat appartient ou à toute

autre société ou entité qu'il juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'il jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

L'objet du partenariat comprend toute opération ou accord qui est conclu par le Partenariat en accord avec ce qui précède.»

Version anglaise:

«The business of the Partnership is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, holding, management and disposal of participations and any Interests, in any form whatsoever in Sword Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law and being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 203768.

The Partnership may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Partnership may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Partnership or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit

The Partnership may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Partnership has an interest or which form part of the group of companies to which the Partnership belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Partnership may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Partnership has an interest or which form part of the group of companies to which the Partnership belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Partnership includes any transaction or agreement which is entered into by the Partnership consistent with the foregoing.”

4. Le siège social. Le siège social de la Société est sis 25A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. La gérance et les pouvoirs de signature. Le gérant de la Société est nommé par l'associé commandité qui fixe les conditions de son mandat.

En l'absence de gérant nommé par l'associé commandité, l'associé commandité exercera la fonction de gérant. À la date de constitution, la fonction de gérant est assumée par l'associé commandité.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pouvoir spécial aura été délégué par le gérant.

6. La durée. La Société est constituée à la date du 7 avril 2016 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour la Société

Ivanhoé Cambridge Luxembourg

Gérant associé commandité

Daniel Boone / Jean-Philippe Gachet

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016097104/75.

(160066823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

San Prince Management, Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 130.017.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A.R.L. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société SAN PRINCE MANAGEMENT S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130 017, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2016097107/12.

(160066890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Schaus Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 23, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 153.645.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016097112/12.

(160066861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Vereal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 64.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

VEREAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2016097183/13.

(160067245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

VHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.182.

Les Comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016097184/13.

(160066892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Wealthroxs SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 174.022.

EXTRAIT

Il résulte de lettres de démission du 15 avril 2016 que les administrateurs, Messieurs Claude Geiben, Steve Hoffmann et Lou Huby ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Michel Schaeffer, ont démissionné.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016097199/14.

(160067069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Wehobi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.294.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016097200/10.

(160066897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Red Baron & Associates Investments, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.785.

Les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016097833/13.

(160068313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Restaurant Hames s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 2, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 175.990.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2016

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Mr CALMES Christophe, demeurant à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg, est révoqué comme gérant technique à partir d'aujourd'hui.

2) Mr CALMES Emile, demeurant à L-8606 Bettborn 84, rue Principale, est nommé comme nouveau gérant technique de la société en remplacement de Mr CALMES Christophe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etabli à Boulaide, le 19 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK SARL

Référence de publication: 2016097834/18.

(160067563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Retarder International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.160.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016097835/13.

(160067531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Boulevard 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Retfund Properties S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 111.123.

In the year two thousand sixteen, on the fifteenth day of April

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, undersigned,

THERE APPEARED

CADOGAN INVESTMENTS S.A. a public limited liability company (société anonyme) incorporated and registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B-124.671 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a power of attorney given on 16 March 2016,

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Appearing Party is the sole holder of all the shares of RETFUND PROPERTIES S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.123, the corporate capital of which is set at EUR 12,500.00, and incorporated on October 7, 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) N° 175 of January 25, 2006, page 8385 (the “Company”). The articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, holding all of the issued shares of the Company, hereby take the following written resolutions in accordance with the provisions of article 67 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Sole resolution

The Shareholder resolved to change the corporate name of the Company to “Boulevard 5 S.à r.l.”. Consequently, article 4 of the Articles is hereby amended as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of Boulevard 5 S.à r.l.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois d'avril,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

A COMPARU

CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B B-124.671 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration signée le 16 mars 2016,

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales de RETFUND PROPERTIES S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B111.123, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,00, constituée le 7 octobre 2005 par un acte du notaire Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 25 janvier 25, 2006, numéro 175, page 8385. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, détenant toutes les parts sociales émises par la Société prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Résolution unique

L'Associé décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Boulevard 5 S.à r.l.». En conséquence, l'article 4 des Statuts est modifié pour refléter ce changement comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Boulevard 5 S.à r.l.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 avril 2016. Relation: DAC/2016/5699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097836/85.

(160067641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Rhombus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.493.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016097824/20.

(160067938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Ribel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 166.488.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 31 mars 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, administrateur de classe B de la Société, avec effet au 12 février 2016, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur de classe B, avec effet au 12 février 2016 et ce pour une durée de six années:

* Madame Marina KERNEUR, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097825/17.

(160067652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Rice MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 180.096.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 8 avril 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Antonis Tzanetis, gérant

Mats Eklund, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rice MidCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016097826/24.

(160067755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

RE ENERGY Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.025.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 20 avril 2016, les associés ont pris la décision suivante:

Nomination de Monsieur Davide MURARI, né le 14 juin 1967 à Verona, Italie, demeurant professionnellement au 3 - 5, rue du Fosse, L-1536 Luxembourg, à la fonction de gérant.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016097830/13.

(160068124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Queensgate Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 167.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2016097818/13.

(160068293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pro d'Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 96.509.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 décembre 2015

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Frédéric BEVER et Dominique RESIBOIS et Madame Marie-Ange LEMAIRE est reconduit pour une nouvelle période de six ans

- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période de six ans

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 18 décembre 2015 que:

- Monsieur Frédéric BEVER, a été reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2016097809/22.

(160067596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

PETOSEVIC Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 153-155, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 149.107.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Slobodan PETOSEVIC, administrateur de sociétés, né à Beograd (YU) le 22 août 1961, demeurant à L-8224 Mamer, 1, rue de Berlin,

ici représenté par sa mandataire spéciale Madame Lilia SAHKI-GRAJDEAN, salariée, demeurant à L-4807 Rodange, 138, rue Nicolas Bieber,

à laquelle il donne pouvoir avec faculté de substitution afin de le représenter et de comparaître pour lui par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, aux fins de prendre les résolutions suivantes et de les faire acter, en vertu de la procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «PETOSEVIC Group S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2331 du 30 novembre 2009, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.107. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 11 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 190 du 23 janvier 2015.

Ensuite le comparant, agissant en sa-dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de l'adresse L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, à l'adresse L-8030 Strassen 153-155, rue du Kiem, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu d'une même commune sur décision du/des gérants. Il peut être transféré en tout autre ville du Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution adoptée par l'assemblée générale des associés. Des succursales ou des bureaux peuvent être ouverts au Grand-Duché ou à l'étranger».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme d'onze cents euros (EUR 1.100).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire Instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Slobodan Petosevic, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097802/50.

(160067565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Zaffre International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 205.270.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of the month of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mr. Ben Broucher, private employee with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 4th April 2016.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Zaffre International S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2016.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Monsieur Ben Broucher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 4 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Zaffre International S.à r.l.» (ci-après «La Société»).

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros EUR 1.100,-).

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11316. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091742/369.

(160060353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Red & Black Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Red & Black Holdco S.à.r.l./in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129 350;

2. Red & Black Holdco 2 S.à.r.l./in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129 356;

3. ZETA FINANCE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143 380;

4. PFC S.r.l., a joint stock company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in Vicenza, Stradella dell'Isola 10B and registered with the Companies' Register of Vicenza under number 03247130242;

5. Federico Saruggia, with professional address at Via San Paolo 10, I-20121 Milan, Italy;

6. Paul Armstrong, with professional address at 80 Pall Mall, SW1Y 5ES, London, United Kingdom.

All of them here duly represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney.

The said powers of attorneys, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have required the officiating notary to draw up as follows:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Red & Black Topco S.à.r.l./in liquidation, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,882,355, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129047 (the "Company"), incorporated

on 23 May 2007 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Remich at that time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 31 July 2007, number 1608, page 77173, whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, dated 15 April 2015, published in the Mémorial on 12 June 2015, number 1491, page 71522. The Company was put into liquidation by a deed of the officiating notary dated December 23, 2015 published in the Mémorial on March 25, 2016, number 893, page 42835.

II. Resolutions have to be passed in relation to the following agenda:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,249,220 in order to bring the capital from its present amount of EUR 1,882,355 represented by 1,530,895 A ordinary shares with a par value of EUR 1 each, 149,112 B ordinary shares with a par value of EUR 1 each and 202,348 senior shares having a par value of EUR 1 each (the Senior Shares) to an amount of EUR 633,135 by the redemption and cancellation by the Company of (i) 818,727 A ordinary shares with a par value of EUR 1 each, held by Red & Black Holdco S.à.r.l. (in voluntary liquidation) (the Holdco Class A Shares) and 197,247 A ordinary shares with a par value of EUR 1 each, held by Red & Black Holdco 2 S.à.r.l. (in voluntary liquidation) (the Holdco 2 Class A Shares, and together with the Holdco Class A Shares, the Redeemed Class A Shares) and (ii) 40,558 B ordinary shares with a par value of EUR 1 each, held by PFC S.r.l. (the PFC Class B Shares) and 58,400 B ordinary shares with a par value of EUR 1 each, held by ZETA FINANCE S.A. (the Zeta Class B Shares, and together with the PFC Class B Shares, the Redeemed Class B Shares) and (iii) 70,142 Senior Shares held by Red & Black Holdco S.à.r.l. (in voluntary liquidation) (the Holdco Senior Shares), 16,923 Senior Shares held by Red & Black Holdco 2 S.à.r.l. (in voluntary liquidation) (the Holdco 2 Senior Shares), 27,869 Senior Shares held by ZETA FINANCE S.A. (the Zeta Senior Shares) and 19,354 Senior Shares held by PFC S.r.l. (the PFC Senior Shares, and together with the Holdco Senior Shares, the Holdco 2 Senior Shares and the Zeta Senior Shares, the Redeemed Senior Shares);

3. Approval of the payment to Red & Black Holdco S.à.r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of EUR 818,727 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco Class A Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Holdco Class A Shares;

4. Approval of the payment to Red & Black Holdco S.à.r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of EUR 70,142 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Holdco Senior Shares;

5. Approval of the payment to Red & Black Holdco 2 S.à.r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of EUR 16,923 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco 2 Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Holdco 2 Senior Shares;

6. Approval of the payment to Red & Black Holdco 2 S.à.r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of EUR 197,247 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco 2 Class A Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Holdco 2 Class A Shares;

7. Approval of the payment to ZETA FINANCE S.A. of an amount of EUR 27,869 in consideration for the redemption at nominal value of Zeta Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Zeta Senior Shares;

8. Approval of the payment to ZETA FINANCE S.A. of an amount of EUR 216,080 in consideration for the redemption of the Zeta Class B Shares at nominal value including share premium paid by ZETA FINANCE S.A., in accordance with the provisions of article 6(a)2(i)b.2) of the current articles of association of the Company, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Zeta Class B Shares;

9. Approval of the payment to PFC S.r.l. of an amount of EUR 150,064.60 in consideration for the redemption of the PFC Class B Shares at nominal value including share premium paid by PFC S.r.l., in accordance with the provisions of article 6(a)2(i)b.2) of the current articles of association of the Company, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the PFC Class B Shares;

10. Approval of the payment to PFC S.r.l. of an amount of EUR 19,354 in consideration for the redemption at nominal value of the PFC Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the PFC Senior Shares;

11. Subsequent amendment of the article 6 (first paragraph) as a consequence of the share capital decrease as set forth under item 2 above;

12. Amendment to the share registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the liquidator of the Company, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Class A Shares, the Redeemed Class B Shares and the Redeemed Senior Shares in the registers of shareholders of the Company; and

13. Miscellaneous.

III. The Shareholders resolve to take, through their proxy-holder, the following resolutions with unanimous consent:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Shareholders hereby resolve to waive the convening notice requirement, considering themselves duly convened and fully informed of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,249,220 in order to bring the capital from its present amount of EUR 1,882,355 represented by 1,530,895 A ordinary shares with a par value of EUR 1 each, 149,112 B ordinary shares with a par value of EUR 1 each and 202,348 senior shares having a par value of EUR 1 each to an amount of EUR 633,135 by the redemption and cancellation by the Company of (i) the Redeemed Class A Shares (ii) the Redeemed Class B Shares and (ii) the Redeemed Senior Shares.

The Shareholders further acknowledge that the total number of (i) the Redeemed Class A Shares (ii) the Redeemed Class B Shares and (ii) the Redeemed Senior Shares represents 66.36% of the total shares in issuance.

As a result of the above share capital decrease, the Shareholders acknowledge that the shares are now held as follows:

Name of shareholder	Number of shares	Share capital amount	% of share capital
Red & Black Holdco S.àr.l./in liquidation	414,950 A ordinary shares 35,550 Senior Shares	EUR 450,500	71.15%
ZETA FINANCE S.A.	29,598 B ordinary shares 14,124 Senior Shares	EUR 43,722	6.90968%
Red & Black Holdco 2 S.àr.l./in liquidation	99,969 A ordinary shares 8,577 Senior Shares	EUR 108,546	17.14%
PFC S.r.l.	20,556 B ordinary shares 9,809 Senior Shares	EUR 30,365	4.8%
Federico Saruggia	1 A ordinary share	EUR 1	0.00016%
Paul Armstrong	1 A ordinary share	EUR 1	0.00016%
Total	633,135	EUR 633,135	100%

Third resolution

The Shareholders resolve to cancel the Holdco Class A Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco S.àr.l./in liquidation of an amount of EUR 818,727 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco Class A Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco S.àr.l./in liquidation.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to cancel the Holdco Senior Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco S.àr.l./in liquidation of an amount of EUR 70,142 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco S.àr.l./in liquidation.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to cancel the Holdco 2 Senior Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco 2 S.àr.l./in liquidation of an amount of EUR 16,923 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco 2 Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco 2 S.àr.l./in liquidation.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to cancel the Holdco 2 Class A Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco 2 S.àr.l./in liquidation of an amount of EUR 197,247 in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco 2 Class A Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco 2 S.àr.l./in liquidation.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to cancel the Zeta Senior Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to ZETA FINANCE S.A. of an amount of EUR 27,869 in consideration for the redemption at nominal value of the Zeta Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to ZETA FINANCE S.A.

Eight resolution

The Shareholders resolve to cancel the Zeta Class B Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to ZETA FINANCE S.A. of an amount of EUR 216,080 in consideration for the redemption of the Zeta Class B

Shares at nominal value including share premium paid by ZETA FINANCE S.A., in accordance with the provisions of article 6(a)2(i)b.2) of the current articles of association of the Company, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to ZETA FINANCE S.A.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to cancel the PFC Class B Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to PFC S.r.l. of an amount of EUR 150,064.60 in consideration for the redemption of the PFC Class B Shares at nominal value including share premium paid by PFC S.r.l., in accordance with the provisions of article 6(a)2(i)b.2) of the current articles of association of the Company, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to PFC S.r.l..

Tenth resolution

The Shareholders resolve to cancel the PFC Senior Shares mentioned above with immediate effect and to approve the payment to PFC S.r.l. of an amount of EUR 19,354 in consideration for the redemption at nominal value of the PFC Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to PFC S.r.l.

Eleventh resolution

As a result of the share capital decrease, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at six hundred thirty-three thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 633,135.-) represented by six hundred thirty-three thousand one hundred and thirty-five (633,135) shares. The share capital of the Company is divided into five hundred fourteen thousand nine hundred twenty-one (514,921) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “A Shares”), fifty thousand one hundred fifty-four (50,154) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “B Shares”) and sixty-eight thousand sixty (68,060) senior shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Senior Shares”, together with the A Shares and the B Shares, the “Shares”).”

Twelfth resolution

The Shareholders resolve to amend the registers of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to empower and give authority to the Liquidator of the Company to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Class A Shares, the Redeemed Class B Shares and the Redeemed Senior Shares in the registers of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trente et un mars;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Red & Black Holdco S.à.r.l./en liquidation, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 350;

2. Red & Black Holdco 2 S.à.r.l./en liquidation, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 356;

3. ZETA FINANCE S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 380;

4. PFC S.r.l., une société par actions constituée selon le droit italien, ayant son siège social à Vicenza, Stradella dell'Isola 10B et immatriculée auprès du registre des sociétés de Vicenza sous le numéro 03247130242;

5. Federico Saruggia, ayant son adresse professionnelle à Via San Paolo 10, I-20121 Milan, Italie;

6. Paul Armstrong, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni.

Tous ici dûment représentés par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six (6) procurations.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Red & Black Topco S.à r.l./ en liquidation, une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 1.882.355, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 047 (la "Société"), constituée le 23 mai 2007 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich à ce moment-là, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 31 juillet 2007, numéro 1608, page 77173 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 15 avril 2015, publié au Mémorial le 12 juin 2015, numéro 1491, page 71522. La société a été mise en liquidation par un acte du notaire instrumentant par un acte du 23 décembre 2015 publié au Mémorial le 25 mars 2016, numéro 893, page 42835.

II. Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dispense des formalités de convocation;

2. Réduction du capital de la Société par un montant de EUR 1.249.220 afin de le réduire de son montant actuel de EUR 1.882.355, représenté par 1.530.895 parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, 149.112 parts sociales ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et 202.348 parts sociales Senior ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune (les Parts Sociales Senior), à un montant de EUR 633.135 par le rachat et l'annulation par la Société de (i) 818.727 parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune détenues par Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales A de Holdco) et 197.247 parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune détenues par Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales A de Holdco 2, et avec les Parts Sociales A de Holdco, les Parts Sociales A Rachetées), et (ii) 40.558 parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, détenues par PFC S.r.l. (les Parts Sociales B de PFC) et 58.400 parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, détenues par ZETA FINANCE S.A. (les Parts Sociales B de Zeta, et avec les Parts Sociales B de PFC, les Parts Sociales B Rachetées) et, (iii) 70.142 Parts Sociales Senior détenues par Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales Senior de Holdco), 19.923 parts sociales Senior détenues par Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales Senior de Holdco 2), 27.869 parts sociales Senior détenues par ZETA FINANCE S.A. (les Parts Sociales Senior de Zeta) et 19.354 parts sociales Senior détenues par PFC S.r.l. (les Parts Sociales Senior de PFC, et avec les Parts Sociales Senior de Holdco, les Parts Sociales Senior de Holdco 2, les Parts Sociales Senior de Zeta, les Parts Sociales Senior Rachetées);

3. Approbation du paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de EUR 818.727 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales A de Holdco, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales A de Holdco;

4. Approbation du paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de EUR 70.142 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de Holdco, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales Senior de Holdco;

5. Approbation du paiement à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de EUR 16.923 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de Holdco 2, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales Senior de Holdco 2;

6. Approbation du paiement à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de EUR 197.247 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales A de Holdco 2, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales A de Holdco 2;

7. Approbation du paiement à ZETA FINANCE S.A. d'un montant de EUR 27.869 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de Zeta, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales Senior de Zeta;

8. Approbation du paiement à ZETA FINANCE S.A. d'un montant de EUR 216.080 pour le rachat des Parts Sociales B de Zeta à la valeur nominale incluant la prime d'émission payée par ZETA FINANCE S.A., conformément aux provisions de l'article 6(a)2(i)b.2) des statuts de la Société, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales B de Zeta;

9. Approbation du paiement à PFC S.r.l. d'un montant de EUR 150.064,60 pour le rachat des Parts Sociales B de PFC à la valeur nominale incluant la prime d'émission payée par PFC S.r.l., conformément aux provisions de l'article 6(a)2(i)

b.2) des statuts de la Société, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales B de PFC;

10. Approbation du paiement à PFC S.r.l. d'un montant de EUR 19.354 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de PFC, étant entendu que le paiement sera fait en espèces, et annulation subséquente des Parts Sociales Senior de PFC;

11. Modification de l'article 6 (premier paragraphe) en conséquence de la réduction de capital décrite au point 2 ci-dessus;

12. Modification des registres de parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et pouvoir à donner au liquidateur de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales A Rachetées, des Parts Sociales B Rachetées et des Parts Sociales Senior Rachetées dans les registres de parts sociales de la Société; et

13. Divers.

III. Les Associés décident de prendre, par leur mandataire, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital de la Société d'un montant de EUR 1.249.220 afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.882.355, représenté par 1.530.895 parts sociales ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, 149.112 parts sociales ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune et 202.348 Parts Sociales Senior ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, à un montant de EUR 633.135 par le rachat et l'annulation par la Société (i) des Parts Sociales A Rachetées, (ii) des Parts Sociales B Rachetées et (iii) des Parts Sociales Senior Rachetées.

Les Associés reconnaissent que le nombre total de (i) Parts Sociales A Rachetées, (ii) de Parts Sociales B Rachetées et (iii) de Parts Sociales Senior Rachetées représentent 66,36% du nombre total de parts sociales émises.

Suite à la réduction de capital susmentionnée, les Associés reconnaissent que les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales	Montant du capital	% du capital
Red & Black Holdco S.à r.l./in liquidation	414.950 parts sociales ordinaires de Classe A	EUR 450.500	71,15%
ZETA FINANCE S.A.	29.598 parts sociales ordinaires de Classe B 14.124 parts sociales Senior	EUR 43.722	6,90968%
Red & Black Holdco 2 S.à r.l./in liquidation	99.969 parts sociales ordinaires de classe A 8.577 parts sociales Senior	EUR 108.546	17,14%
PFC S.r.l.	20.556 parts sociales ordinaires de Classe B 9.809 parts sociales Senior	EUR 30.365	4,8%
Federico Saruggia	1 part sociale ordinaire de Classe A	EUR 1	0,00016%
Paul Armstrong	1 A part sociale ordinaire de Classe A	EUR 1	0,00016%
Total	<u>633.135</u>	<u>EUR 633.135</u>	<u>100%</u>

Troisième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales A de Holdco susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. / en liquidation d'un montant de EUR 818.727 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales A de Holdco, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à Red & Black Holdco S.à r.l. / en liquidation.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior de Holdco susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. / en liquidation d'un montant de EUR 70.142 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de Holdco, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à Red & Black Holdco S.à r.l. / en liquidation.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior de Holdco 2 susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. / en liquidation d'un montant de EUR 16.923 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de Holdco 2, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. / en liquidation.

Sixième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales A de Holdco 2 susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. / en liquidation d'un montant de EUR 197.247 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales A de Holdco 2, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. / en liquidation.

Septième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior de Zeta susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à ZETA FINANCE S.A. d'un montant de EUR 27.869 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de Zeta, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à ZETA FINANCE S.A..

Huitième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales B de Zeta susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à ZETA FINANCE S.A. d'un montant de EUR 216.080 pour le rachat des Parts Sociales B de Zeta à la valeur nominale incluant la prime d'émission payée par ZETA FINANCE S.A., conformément aux provisions de l'article 6(a)2 (i)b.2) des statuts de la Société, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à ZETA FINANCE S.A..

Neuvième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales B de PFC susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à PFC S.r.l. d'un montant de EUR 150.064,60 pour le rachat des Parts Sociales B de PFC à la valeur nominale incluant la prime d'émission payée par PFC S.r.l., conformément aux provisions de l'article 6(a)2(i)b.2) des statuts de la Société, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à PFC S.r.l..

Dixième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior de PFC susmentionnées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à PFC S.r.l. d'un montant de EUR 19.354 pour le rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior de PFC, étant entendu que le prix de rachat sera payé en espèces à PFC S.r.l..

Onzième résolution

Suite à la réduction de capital, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 qui devra désormais se lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de six cent trente-trois mille cent trente-cinq euros (EUR 633.135,-) représenté par six cent trente-trois mille cent trente-cinq (633.135) parts sociales. Le capital social de la Société est divisé en cinq cent quatorze mille neuf cent vingt et une (514.921) parts sociales ordinaires de Classe A ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales A»), cinquante mille cent cinquante-quatre (50.154) parts sociales ordinaires de Classe B ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales B»), et soixante-huit mille soixante (68.060) parts sociales Senior ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Senior») et collectivement avec les Parts Sociales A et les parts Sociales B, les «Parts Sociales»).»

Douzième résolution

Les Associés décident de modifier les registres de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et de donner pouvoir et autorité au liquidateur de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales A Rachetées, des Parts Sociales B Rachetées et des Parts Sociales Senior Rachetées dans les registres de parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les frais, débours et coûts de toute sorte qui devront être supportés par la Société en relation avec cet acte sont estimés à approximativement mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 avril 2016 2LAC/2016/7284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089724/366.

(160058279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Rose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.802.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of March.

Before us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GLO BidCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.387,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rose Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.802 incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 May 2012 under number 1173 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 August 2012 under number 2127.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolution:

Agenda

1. Full restatement of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name- Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Rose Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-one thousand euro (EUR 21,000), represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GLO BidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12,500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.387,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée à cet acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Rose Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.802, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 mai 2012 numéro 1173 (ci-après la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 août 2012 numéro 2127.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend la résolution suivante:

Ordre du jour

1. Refonte intégrale des statuts de la Société; et
2. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Rose Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille euros (EUR 21.000), représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en

justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant, ou (ii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2016. Relation: EAC/2016/7509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016094134/498.

(160063548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Solar Puglia II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092280/10.

(160061004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Mac Index Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.577.

L'an deux mille seize, le dix-huit avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc CESARINI, ingénieur Technologue, né à Mont-Saint-Martin, France, le 18 décembre 1966, demeurant à 3, rue des Roses, L-7249 Bereldange.

Lequel comparant a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée "Mac Index Consulting S.à r.l.", ayant son siège social à L-7249 Bereldange, 3, rue des Roses, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168577, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1397 du 6 juin 2012 dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par le comparant.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 5, rue Heienhaff, 2nd Floor (Wing E, Suite 2E), L-1736 Senningerberg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article 4, première phrase afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»;

2. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution unique suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-7249 Bereldange, 3, rue des Roses à 5, rue Heienhaff, 2nd Floor (Wing E, Suite 2E), L-1736 Senningerberg, avec effet immédiat et de modifier en conséquence l'article 4, première phrase afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Cesarini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8374. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097689/44.

(160068327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des ressources humaines), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 49.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093114/9.

(160062384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

CG. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.137.

L'an deux mille seize, le dix-huit avril;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "CG. INVESTISSEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142137, (la "Société"), constituée le 1^{er} octobre 2008 suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 22 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmela CIPRIANO, employée, demeurant professionnellement à Livange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, du siège social de la Société de L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt, et modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et le nom des mandataires des actionnaires représentés, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarant avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, de transférer le siège social de la Société de L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt, et de modifier subséquemment l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. CIPRIANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 avril 2016. 2LAC/2016/8437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098150/58.

(160068440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Nuova Moka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 185.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093417/9.

(160062638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

OpEx Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 89, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093418/9.

(160062986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.
